



Le 13 novembre 2020

[TRADUCTION]

Par courriel : justin.trudeau@parl.gc.ca; David.Lametti@parl.gc.ca; mcu@justice.gc.ca; Erin.OToole@parl.gc.ca; jagmeet.Singh@parl.gc.ca; Yves-Francois.Blanchet@parl.gc.ca; Rob.Moore@parl.gc.ca; Randall.Garrison@parl.gc.ca; Rheal.Fortin@parl.gc.ca; leader@greenparty.ca; elizabeth.may@parl.gc.ca

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député
Premier ministre du Canada
Cabinet du premier ministre et Conseil privé
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

L'honorable Erin O'Toole, C.P., député
Chef de l'opposition
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

M. Jagmeet Singh, député
Chef du Nouveau Parti démocratique
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

M. Yves-François Blanchet, député
Chef du parti du Bloc québécois
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Mme Annamie Paul
Chef du Parti vert du Canada
812-116, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1P 5G3

L'honorable David Lametti, C.P., député
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

L'honorable Rob Moore C.P., député
Porte-parole du Parti conservateur en matière de justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

M. Randall Garrison, député
Porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

M. Rhéal Fortin, député
Porte-parole du Bloc québécois en matière de justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Mme Elizabeth May, députée
Chef parlementaire du Parti vert
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Mesdames, Messieurs,

Je vous écris au sujet des récentes déclarations devant la Chambre des communes et des articles de presse qui ont mal interprété la position de l'Association du Barreau canadien (ABC) au sujet des nominations à la magistrature.

L'ABC appuie de longue date un processus ouvert et transparent pour les nominations à la magistrature qui soit fondé exclusivement sur le mérite et en fin de compte représentatif de la société canadienne; processus qui se traduirait par une magistrature indépendante issue d'une sélection équitable. Une magistrature indépendante est une pierre angulaire de la démocratie au Canada.

L'ABC reconnaît le mérite du système actuel de nomination des juges :

- 1) Les modifications apportées au processus de nomination des juges en 2016 l'ont rendu plus transparent et moins vulnérable face à de possibles ingérences politiques.
- 2) Les comités consultatifs de la magistrature (CCM), y compris les représentants des tribunaux, les procureurs généraux des provinces ou des territoires, les personnes représentant le public (nommées par le gouvernement fédéral) et la profession juridique, sont bien placés pour évaluer les qualifications des juristes qui posent leur candidature.
- 3) Les CCM effectuent leur travail en toute confidentialité afin de protéger la réputation et la vie privée des candidats et candidates.
- 4) Les CCM notent les candidatures (recommandée, hautement recommandée ou sans recommandation) en se fondant sur des critères publiés et au terme d'une évaluation minutieuse des candidatures et des références, en l'absence de toute considération partisane.
- 5) Le gouvernement s'est engagé à n'envisager que la nomination de candidats et candidates recommandés ou hautement recommandés.
- 6) La participation à la vie politique est un indice de l'engagement envers le service public. Le service public est une caractéristique que nous recherchons chez les juges.
- 7) Les CCM indépendants ont identifié des candidats et candidates méritoires dignes d'être nommés à la magistrature. Il n'y a eu aucune suggestion qu'une personne récemment nommée puisse ne pas être qualifiée quant au mérite.
- 8) La décision finale au sujet des nominations à la magistrature relève, à bon droit, des fonctions du gouvernement.

L'ABC est convaincue que le processus de nomination peut être amélioré de deux façons fondamentales.

Nous demeurons préoccupés par le retard à combler les postes vacants dans les tribunaux; retard qui commence avec la longueur des délais pour nommer les CCM. Nous encourageons le gouvernement à nommer les membres des CCM sans attendre lorsque les mandats expirent afin que ces comités puissent fonctionner efficacement et recommander des candidatures en temps opportun. Nous encourageons ensuite le gouvernement à promptement combler les postes vacants et à envisager toute demande motivée soulignant le besoin de juges supplémentaires.

L'évaluation des candidats et candidates à la magistrature doit demeurer confidentielle. Le processus de sélection est, à bon escient, un processus à huis clos qui respecte la vie privée des candidats et candidates et protège contre les possibles ingérences. L'ABC est extrêmement préoccupée par les atteintes à la confidentialités occasionnées par la publication de noms et de commentaires faits à l'endroit du caractère adéquat des personnes qui pourraient être nommées ou non. Cela dévalorise le processus de sélection et entache injustement toute personne qui occupe les fonctions de juge. Qui plus est, cela pourrait décourager toute personne digne de ces fonctions de poser sa candidature à la magistrature, au plus grand détriment de l'ensemble de la collectivité canadienne.

Bref, l'ABC n'a pas accusé le gouvernement d'ingérence dans le processus en nommant ses amis, et n'a pas suggéré que le processus a débouché sur la nomination de candidats et candidates indignes d'exercer ces fonctions. Nous réitérons que c'est en fonction de leur mérite et de leur reflet de la diversité de la population du Canada que les meilleurs candidats doivent être identifiés. L'ingérence politique, réelle, perçue ou soupçonnée sans fondement, risque d'éroder la confiance du public dans l'indépendance et l'équité du système judiciaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

(Lettre originale signée par Bradley D. Regehr)

Bradley D. Regehr